

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

01 avril 2015

Date d'affichage :**Objet**

ADHESION A LA
COMPETENCE
OPTIONNELLE DU
SIVOM.

De la commune BARBAZAN

Séance du 07 avril 2015 à 18 heures 00

SOUS-PREFECTURE DE ST GAUDENS
REÇU LE

10 AVR. 2015

Article 3 de la Loi n° 82.213
du 2 Mars 1982

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, NOE Liliane,
Mrs BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, DELORT Thierry, SALES
André.

Absents excusés : Messieurs VALLE Anthony, SIBRA Gérard

Absente excusée : Madame VEYRIES Nadine

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les statuts modifiés du SIVOM ont été adoptés par arrêté des Préfets des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne.

Les statuts créent une nouvelle compétence optionnelle qui permet au SIVOM de réaliser les études et les travaux d'aménagement et d'entretien des voies départementales et nationales situées en agglomération hors chaussée.

Cette compétence pourra être reprise par la commune dans un délai de deux ans conformément aux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la commune à cette compétence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le

Publié ou notifié le

Fait à Barbazan, le 8 avril 2015

Le Maire

